

### Consignes générales de sécurité

**ASSUREZ-VOUS** du bon état de l'engin dès la prise de service.  
**SIGNEZ** et faites réparer toute déféctuosité.  
**OBSERVEZ** les signaux et les règles de circulation en vigueur.  
**NE TRANSPORTEZ PAS** de personnes.  
**VEILLEZ** au bon fonctionnement de l'engin.  
**ARRETEZ** le moteur lors des stationnements prolongés.  
**RETIREZ** la clé de contact si vous quittez l'engin.  
**PENSEZ** à vos collègues ainsi qu'aux usagers.

**EFFECTUEZ** les opérations de fin de service :

- véhicule à son emplacement de garage,
- levier au point mort, frein serré,
- clé de contact retirée...

**Le respect des CONSIGNES est une OBLIGATION. C'est aussi la SECURITE.**

LOGO  
DE LA COLLECTIVITE

### AUTORISATION DE CONDUITE

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

### AUTORISATION DE CONDUITE

### AVIS

- Le présent titre d'autorisation est établi et signé par le directeur de la collectivité ou son représentant et remis à l'intéressé qui doit également le signer.
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers.
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée.
- La perte éventuelle de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Je soussigné, (nom, fonction) .....

autorise (nom / prénom de l'agent) .....

après avoir vérifié :

- l'aptitude médicale,
- les connaissances théoriques et pratiques.

à conduire le ou les engins suivants :

Engins	Durée de validité
.....	.....
.....	.....
.....	.....